



## Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. limitée  
22 septembre 2010  
Français  
Original: anglais

### Conseil du commerce et du développement

#### Cinquante-septième session

Genève, 15-28 septembre 2010

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

## Le développement économique en Afrique: la coopération Sud-Sud: l'Afrique et les nouvelles formes de partenariat pour le développement

### Projet de conclusions concertées

#### *Le Conseil du commerce et du développement*

1. *Apprécie* le rôle important joué par d'autres pays en développement et leur contribution au développement économique de l'Afrique, et note l'approfondissement rapide des liens économiques entre l'Afrique et les autres pays en développement;

2. *Se félicite* du rapport du secrétariat de la CNUCED intitulé *Le développement économique en Afrique – Rapport 2010: la coopération Sud-Sud: l'Afrique et les nouvelles formes de partenariat pour le développement*;

3. *Souligne* que les liens entre l'Afrique et les pays en développement doivent être considérés comme un complément, et non pas un substitut, des relations avec les pays en développement;

4. *Rappelle* que la coopération Sud-Sud est une coopération entre pays en développement fondée sur la solidarité;

5. *Note* le message fondamental du rapport – à savoir que la coopération Sud-Sud a le potentiel de renforcer la capacité de l'Afrique de faire face aux défis de son développement – mais note que la pleine réalisation des effets positifs de cette coopération exige d'orienter davantage celle-ci vers la transformation économique et le développement des capacités productives dans la région;

6. *Souligne* que toutes les parties prenantes devraient être attentives aux incidences environnementales et sociales des investissements en Afrique;

7. *Invite* les pays africains à veiller à ce que les nouveaux prêts de pays en développement partenaires soient utilisés pour financer des projets qui renforcent leur capacité d'éviter l'accumulation de dettes insoutenables;

8. *Invite* les pays africains à mieux intégrer la coopération Sud-Sud, y compris la coopération régionale et bilatérale dans le cadre des initiatives de coopération pour le développement existantes, dans leurs stratégies et plans nationaux de développement, de

façon qu'elle réponde à leurs besoins et à leurs priorités en matière de développement, et demande aux autres pays en développement de soutenir ce processus;

9. *Invite* la Commission de l'Union africaine et les communautés économiques régionales à jouer un rôle plus actif dans la coordination des relations entre l'Afrique et les autres pays en développement, et à concentrer leur attention sur les priorités régionales, ainsi qu'à assurer une plus large répartition des avantages de ces partenariats, en particulier au profit des pauvres et des groupes les plus vulnérables;

10. *Souligne* la nécessité d'améliorer et d'accroître l'information sur la coopération pour le développement entre l'Afrique et les autres pays en développement;

11. *Invite* les pays développés et les pays en développement à renforcer le dialogue avec l'Afrique à travers un resserrement de la coordination et l'échange d'expériences et de meilleures pratiques;

12. *Invite* les pays développés et les pays en développement à intensifier leur appui à l'intégration régionale en Afrique;

13. *Invite* les institutions financières régionales et multilatérales à dégager des ressources à l'appui de projets de coopération Sud-Sud. Invite également les pays développés, les pays en développement et les institutions multilatérales, régionales et bilatérales et les institutions de développement à soutenir la coopération Sud-Sud à travers, notamment, la coopération triangulaire, y compris pour le développement des capacités;

14. *Demande à nouveau* à la CNUCED, dans les limites de son mandat et des ressources disponibles et comme convenu dans l'Accord d'Accra, de poursuivre ses activités d'assistance technique auprès des pays en développement candidats à l'accession à l'Organisation mondiale du commerce, en particulier les pays les moins avancés, ainsi que ses activités de renforcement des capacités concernant le commerce des services;

15. *Souligne* la nécessité pour les pays en développement dans leurs relations avec les pays africains de s'intéresser aux incidences de la dépendance à l'égard des produits de base, ainsi que la nécessité de l'industrialisation et de la diversification. À cet égard, invite la CNUCED à poursuivre son assistance technique pour le renforcement des capacités productives, et en particulier à aider les pays africains, notamment à se doter de capacités de transformation des produits de base en biens finals;

16. *Note* la pertinence de la science et de la technologie pour le développement, comme indiqué dans l'Accord d'Accra;

17. *Réitère* son appel à la CNUCED pour qu'elle continue, dans les limites de son mandat et comme convenu dans l'Accord d'Accra, de réaliser une analyse approfondie et critique des questions de commerce et de développement de l'Afrique et qu'elle élargisse la diffusion des résultats de ses travaux de recherche, y compris en améliorant les ressources, en particulier les ressources humaines, mises à la disposition de la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux, ainsi que du Groupe spécial sur les produits de base, dans les limites des ressources budgétaires existantes.